



– CONCEPTION ÉTHIQUE – JURIDIQUE DE L'ORDRE POST - TECHNOLOGIQUE.

L'éthique, la pratique et le droit.

Enfin, il est important de considérer que dans cette transition, il doit y avoir un lien indissociable entre l'éthique, la pratique et le droit.

À ce stade, il est utile de rappeler l'analyse initiale, selon laquelle nous vivons dans le moment d'un passage de la civilisation et nous avons donc, dans cette génération, la possibilité de construire un nouvel ordre social, une nouvelle société ou de l'âge post-technologique civilisation, qui a porté, entre autres nouvelles réalités, la mondialisation. Dans ce nouveau monde globalisé, les dimensions locales deviennent, ou peuvent prendre des dimensions rapidement absolus. Il n'y a plus grand-chose de la pensée dans un local, ou national, sans son insertion dans la réalité mondialisée.

Les fondations proposées pour ce nouvel ordre sous l'aspect éthique, peuvent se résumer, comme nous l'avons vu, les concepts de participation et de solidarité. Ces concepts résument les aspirations essentielles, latente ou explicite, dans la conscience de masse, sans cesse croissante dans le monde. Le contenu essentiel de la conscience de masse, on le voit par les manifestations croissantes en faveur de la paix, la solidarité, la participation, l'inclusion, de pluralisme et de la liberté, par opposition à la guerre, les conflits, la concurrence, la concentration, l'exclusion et aux monopoles totalitaires.

Ces dimensions, cependant, alors qu'ils restent seulement dans sa dimension éthique, ne se produiront au changement civilisation. Comme nous l'avons vu, ils trouvent leur contenu pratique, votre façon d'y parvenir concrètement, les instruments opérationnels de la décentralisation et de la coopération.

Cependant, pour que cela se produise, il est nécessaire de bien comprendre le concept de notion éthique. Il est également nécessaire, et, par conséquent, qui décrit une nouvelle loi - l'expression du concept éthique essentielle, capable de réguler, en plus des nouvelles questions soulevées par ce monde transformé, le fondement de la participation et de la solidarité - ou la dévolution et de la coopération en leur donnant le contenu et la forme

juridique, par conséquent, ce sont les institutions juridiques qui organisent et expriment la structure et les relations de la société organisée.

Contenus de l'éthique essentiel.

Retour à la Révolution du Troisième Millénaire. Le livre définit d'abord l'éthique comme une expression de la ligne entre la réalité et la nature de l'être et de leurs relations. Ensembles, alors le droit à l'expression, ou l'explication juridique qui selon ce point de vue, la question de la délimitation du système juridique - d'où l'expression de l'éthique ou de la société participative et inclusive, est élaboré dans le livre comme ci-dessous transcrit, entrés des changements mineurs ou des ajouts qui ne changent pas, mais seulement complètent celles déjà proposées contenu.

Les fondements éthiques de la participation et de la solidarité, opérationnalisées spécifiquement à travers les instruments et les mécanismes de la décentralisation et de la coopération, devraient inspirer les instruments pour transformer la société et de plomb, conformément à sa nature, qui est, en tant qu'organisation qui exprime la condition humaine, que nous parlons dans la société des hommes, les sociétés humaines, les marchés pas la comptabilité, sans but lucratif, ou de devises. Il est en ce sens que les instruments d'exploitation ne peuvent pas s'opposer à la dimension éthique, à savoir, de leur conformité avec la nature de l'homme et de son organisation dans la société, ou de les ignorer. Le contraire serait encourir la même erreur du modèle actuel, la concentration et l'exclusion, contraire à la nature de l'homme de vie et évolution de la société. Ce serait essentiellement contraire à l'éthique.

Pour cette raison, les outils opérationnels proposés sont conformes, tout conforme au contenu éthique du processus humain:

- De la dévolution, exprimé le contenu éthique de la participation, droit essentiel en raison de la nature humaine;
- Coopération, a exprimé le contenu éthique de la solidarité, découlant des liens de l'unité, de la complémentarité et de l'attraction qui mènent à l'amour;
- La société humaine ou le processus humain, enfin conformes à ces contenus essentiels, produit l'équilibre social ou de l'harmonie et la sécurité structurale, qui génèrent ou produire la paix.

Il est impossible de ne parviennent pas à mentionner cette vision ou de l'éthique essentielle, perspective anthropologique proposée par Teilhard de Chardin, de dire que tous ces éléments ont en amorização le monde, l'essentiel de son contenu, l'amour qui permet le dépassement de tout ce qui sépare la cupidité, la concurrence, la concentration, l'exclusion, les conflits, la haine, la guerre, de toute façon, et le défilé des bêtes de l'apocalypse qui menace le monde, sur la base de la taille absolue, ou mondial, la puissance de la technologie .

Tous réductionnisme jugera amour de vente non scientifique comme un outil et composante de l'organisation sociale. Le réductionnisme qui réduit l'homme à une partie de la machine, ne réalisent pas combien scientifique examine le corps sans la présence de sang qui donne la vie, ou la nature sans la sève qui l'alimente. Ou ne pas voir, même légèrement, au-delà des apparences.

Il en résulte donc que l'humanisation du monde que si viable, car ils dépassent les instincts de base, en les remplaçant par une nouvelle vision des valeurs, qui représentent les aspirations ou la conscience de la société, son âme essentielle, expression de toutes sortes.

La Révolution du Troisième Millénaire:

"D'autre part, on ne peut pas imaginer que l'amortissement du monde peut être construit dans une perspective purement éthique - il pourrait être accusé d'aliénés ou aliénant.

En fait, les concepts et les outils en faveur de la société humaine, devraient aussi inspirer en plus des outils opérationnels, des instruments de droit appropriés pour l'organisation de la nouvelle société, des instruments qui doivent nécessairement se baser éthique essentiels et tournés elle, ainsi leur critère de tri.

Éthique, entendue comme comportements de conformation appropriés ou des structures d'organisation sociale à la nature des êtres humains et leurs relations (c.-à-essentiel), est plus que jamais une application de la survie du processus dans ce monde complexe qui a atteint l'évolution humaine. éthique cohérente, car essentiellement différente de morale ou aux bonnes moeurs, les idéologies de fruits, les coutumes ou les modes du moment et le lieu, et l'instrument parfois même réduite aux dimensions humaines, simplement que la base de simples préjugés.

Il est pour cette réalité complexe, pour ces exigences ou ces aspirations des hommes, parfois diffuse, contradictoires, voire trompeuse, il est nécessaire de trouver des réponses adéquates, en entrant institutions les nouvelles valeurs, celles qui permettent la nouvelle société, les valeurs de la civilisation après - . technologique "

Ceci est la dimension essentielle de la troisième révolution du millénaire.

Le contenu du droit dans l'ère post – technologique.

- La Révolution du Troisième Millénaire continue en proposant un nouveau point de vue juridique, basé sur une ligne droite, appropriée à la révolution technologique et de ses effets, et conforme à la société humaine. Cette nouvelle loi devrait être la façon dont les valeurs sociales, les fondations de la nouvelle société, et leurs outils opérationnels, à savoir l'éthique essentielles et son évolution, sont transformés en règle de droit, dans les lois et institutions, avec la nouvelle organisation de la société et son fonctionnement. "Si les valeurs et l'éthique évoluent, et évoluent constamment avec sa nature, l'une des propriétés nécessaires à la nouvelle loi - les nouvelles normes juridiques - est dans sa capacité à entrer en continu et de façon dynamique, des institutions et des comportements, des valeurs ou de l'éthique essentiels, de sorte que les valeurs et les normes qui les régissent, ne deviendra pas simplement la saveur de l'évolution technologique ou les contraintes qu'elle impose, ou les intérêts de ceux qui dominent le système.

La nouvelle loi est donc approprié pour poster réalité - la technologie et engagés dans la voie de l'évolution éthique de la société, de ses institutions et de leur comportement, devraient viser à rendre les institutions et procédures continuellement adapté pour traiter la nature et les éléments qui ils comprennent: l'homme et la société.

Cette perspective implique une révision conceptuelle et, surtout, la pratique, le droit dit positif dans le sens où elle est plus essentiellement un instrument de valeurs de stratification, les

coutumes et traditions, de devenir pour mettre en œuvre les processus changement, ou la transformation. Ceci, afin de maintenir l'éthique essentielle et de chercher les moyens de renforcer la société, vraiment humaine, minimal harmonique et donc durable. Selon l'importance et la vitesse que prend le processus social, la nouvelle loi doit être l'instrument d'une capacité suffisante pour arranger les choses nouvelles, et de définir les modalités et limites de ces choses et de leurs relations,. Avec cette réorganiser les résultats du changement, de sorte que l'organisation et les relations humaines se produisent comme une expression de la nature des choses et de son processus de changement continu. Il est nécessaire de développer la loi en constante évolution, en ordonnant la réalité, car elle se - la réalité est en constante évolution. Si vous ne pouvez pas créer cette nouvelle loi, l'opposition entre le droit et la réalité, ou la nature des choses, constituera un instrument supplémentaire en faveur de la pause.

- Cela signifie que les fondements de poste organisation sociale - la technologie, la déconcentration et de la coopération, et les droits qui en découlent pour la participation et le devoir de solidarité, doivent être transformés en principes d'ordonnement juridique de la transition de la civilisation, nous vivons, et la nouvelle société issue de ce processus.

La transformation des principes éthiques et les principes juridiques permet quelques remarques finales sur la question de la solidarité (la composante éthique de la coopération) et la participation (la composante éthique de la décentralisation).

En ce qui concerne la notion de solidarité, peut faire un parallèle entre ce qui se passe aujourd'hui et ce, dans les temps anciens, a eu lieu par rapport à la notion de justice. Justice constitue un précepte connecté plus de vertu que la loi ou la loi.

Le citoyen devait être juste. Le plus fort peut opprimer, asservir, de tuer les plus faibles. Les codes généralement admis que, maintenant serait irrecevable: la loi et le droit du plus fort qui prévaut sur le plus faible, soit sur la notion de la justice.

Dans cette conception, la justice est une vertu, et l'homme juste a été reconnu comme vertueux, respecté pour cela - d'être vertueux, pour votre communauté.

Cette conception de la justice équivaut alors, en quelque sorte, la conception que nous avons obtenu la solidarité. La solidarité plus que l'objet de la loi est considérée car seul. La loi ne fait pas obligation à quiconque de se renforcer, mais parfois jugements invoquer le devoir de solidarité comme une exigence inhérente à la plénitude de la justice.

Il ne suffit pas, cependant, que le citoyen de solidarité, car une fois la foire est considéré comme vertueux et digne de louange pour sa vertu.

Nous avons besoin de la solidarité est imposée comme une norme juridique, impliquant les relations des individus, des organisations et des pays, car, en termes absolus, la puissance de la technologie, capable de se concentrer tout, seule la solidarité permettra d'accomplir la justice.

La mondialisation, l'interdépendance, la distance immense qui passe entre ceux qui détiennent la richesse, et donc la puissance et de la technologie par rapport aux légions exclus impose cette avance dans les institutions, juridiques, afin de permettre à la société minimalement équilibré et donc durable.

Des considérations similaires peuvent être appliquées à la notion de participation, considération éthique de la décentralisation.

Avec la participation est un droit universel, il doit, comme la solidarité, et d'inspirer les mécanismes de fonctionnement, se transformer en normes juridiques qui garantissent leur

exercice, à savoir, assurer l'accès universel à la participation. Étant non seulement la propriété, si des marchandises, l'énergie ou de la connaissance, un droit, mais étant aussi un droit à la participation, il est nécessaire que ce principe dans ses grandes lignes déjà reconnus comme un droit social, gère conséquences, affectant même la droit à la propriété, ce qui pourrait et devrait être limitée, selon le droit de participer, chaque fois que cette limitation est nécessaire.

L'universalité de la participation se réfère à toutes les composantes de la société, les personnes qui le composent, et les différentes dimensions de la vie de l'entreprise. Il est non seulement la part des actifs de revenu ou de matériel; il est l'accès également à leur participation politique culturelle, la coexistence de relations, la qualité de vie, en un mot, toutes les dimensions qui constituent l'homme et de sa situation, telle qu'elle est exprimée Ortega et Gasset.

comprend notamment le droit de participer aux progrès de la technologie - que vous devrait également prévaloir le principe de son rôle social en tant qu'instrument essentiel de promouvoir la participation des populations dans les processus.

Le même droit des gens à participer étend aux groupes et pays, de sorte que l'équilibre est rétabli au niveau mondial dans la société.

D'autre part, et d'autre part, il est nécessaire d'étendre et de renforcer le cadre juridique, au niveau national et international contre les mécanismes de concentration.

La législation actuelle restreint d'une manière relative, les monopoles et d'autres procédures similaires. Il est très peu. Non seulement pour assurer une certaine concurrence entre ceux qui sont plus fortement sur le marché, selon les principes du libéralisme ou de marché libre, une sorte de garantie d'intérêt. Il est, de manière efficace, afin d'assurer le principe de la participation universelle qui va bien au-delà de ce que la concurrence d'assurer sur le marché.

Ceci est une autre dimension de la révolution, qui reste à faire pour donner à la viabilité de la nouvelle civilisation, la civilisation de l'ère post-technologique.

Livre Participação e Solidariedade – A Revolução do Terceiro Milênio

Por Osvaldo Della Giustina